



Cluster
des médias

PROJETS OLYMPIQUES
OUVRAGES D'AVENIR

Compte-rendu de la réunion d'information

16 DECEMBRE 2019



La réunion d'information à laquelle ont été conviés les habitants et riverains du parc sportif du Bourget s'est tenue en Mairie du Bourget, en présence de :

- M. Yannick HOPPE, Maire du Bourget
- M. Vincent CAPO-CANELLAS, , Maire honoraire du Bourget, Sénateur de la Seine Saint-Denis
- M. Jean-Michel LAFIN, Adjoint au Maire en charge des Sports, de la Politique de la Ville, du Stationnement et de la Jeunesse
- Augustin TRAN VAN CHAU, Directeur du projet Cluster des médias à la SOLIDEO

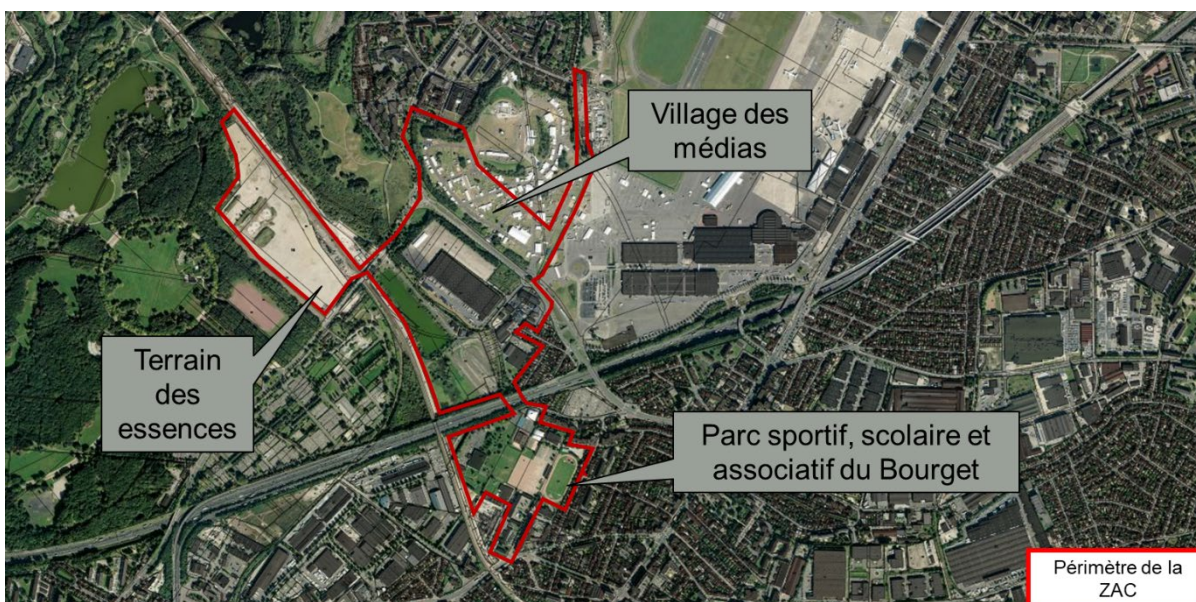
YANNICK HOPPE, MAIRE DU BOURGET

Le 13 septembre 2017, le Comité international olympique a désigné Paris ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Depuis cette date, deux entités ont été créées pour permettre la tenue de cet événement - la SOLIDEO pour la réalisation des ouvrages et Paris 2024 pour l'organisation de l'événement en tant que tel – et un travail a été mené pour construire le projet présenté ce soir.

La Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) est l'établissement public chargé de financer, superviser et livrer les ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les projets menés dans ce cadre sont pensés et conçus dans la perspective de « l'héritage » des Jeux, où ils seront reconvertis en équipements, logements et bureaux. Cet objectif s'inscrit dans les recommandations du Comité International Olympique (CIO) aux villes hôtes candidates, encourage la présentation d'un projet global respectant l'environnement et le développement durable dans le but de laisser un héritage durable au territoire d'accueil des Jeux.

AUGUSTIN TRAN VAN CHAU, DIRECTEUR DU PROJET CLUSTER DES MEDIAS A LA SOLIDEO

Le périmètre du projet est présenté.



La ZAC « Cluster des médias » se déploie sur trois communes : Le Bourget, Dugny, et La Courneuve et deux Etablissements Publics Territoriaux (Paris Terres d'Envol et Plaine Commune). En plus des collectivités précitées, d'autres acteurs participent au projet tels que le Conseil Départemental de Seine Saint-Denis et Paris 2024.

Depuis la désignation de la Ville de Paris comme Ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 en 2017, le projet a franchi plusieurs étapes jusqu'à sa déclaration d'utilité publique et l'arrêté de création de la Zone Aménagement Concerté (ZAC) en juillet 2019.

Augustin Tran Van Chau présente la programmation du Cluster des médias pendant les Jeux de Paris 2024.

A l'occasion de ces Jeux, le projet prévoit l'installation d'un pavillon sportif (Arena temporaire) au Parc sportif du Bourget qui accueillera les épreuves olympiques de volley-ball, ainsi que les épreuves paralympiques de rugby fauteuil et basket-ball fauteuil, un gymnase d'échauffement (pérenne), et des stands de tir (temporaires) sur le Terrain des essences à La Courneuve.

Le Parc des Expositions du Bourget sera aménagé (démolition et reconstruction du Hall 3) pour accueillir le Centre principal des médias : il sera le lieu de vie et de travail d'environ 25 000 journalistes internationaux durant les Jeux de Paris 2024.

En outre, le projet s'articule autour de la construction d'un nouveau quartier, à Dugny, appelé le Village des médias, qui sera réalisé dans la continuité du tissu urbain actuel. Ce nouveau quartier permettra d'héberger une partie des journalistes et techniciens médias venus couvrir l'événement.

Par ailleurs, la renaturation du Terrain des essences à La Courneuve permettra, après les Jeux, l'aménagement d'un espace de biodiversité et se déploiera comme une extension de presque 13 hectares au parc Georges Valbon.

Le projet prévoit également la rénovation et l'agrandissement du pôle sportif et scolaire du Bourget. Les activités qui existent aujourd'hui sur ces différents espaces seront préservées tout en facilitant l'arrivée d'usages nouveaux dans l'espace public : autour d'équipements sportifs et scolaires mais aussi de jeux pour enfants, de parcours sportifs, d'espaces de découverte de la nature... Le parc des sports se retrouvera également agrandi grâce aux terrains du CEREMA qui vont s'ajouter à la surface initiale du parc.

Enfin, la création d'une passerelle de franchissement de l'autoroute A1, réservée aux bus, véhicules de secours, mobilités douces et piétons, permettra de faciliter les circulations entre le Parc sportif du Bourget et la commune de Dugny.



En phase héritage, après les Jeux de Paris 2024, le Cluster des médias accueillera :

- Sur la commune de Dugny : un nouveau quartier composé d'environ 1 300 logements familiaux, des commerces et services de proximité, une école maternelle et d'un groupe scolaire pour un total de 16 classes, un gymnase, des activités économiques (PME...) ;
- Sur la commune du Bourget : la rénovation du parc sportif (construction d'un gymnase neuf, 2 terrains de football, une piste d'athlétisme, 7 courts de tennis et un club house, un boulodrome intérieur et extérieur, des terrains de pratiques libres et une aire de jeux) et la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès ;
- Sur la commune de La Courneuve : une extension de 13 hectares du Parc Georges Valbon avec la renaturation du Terrain des essences.

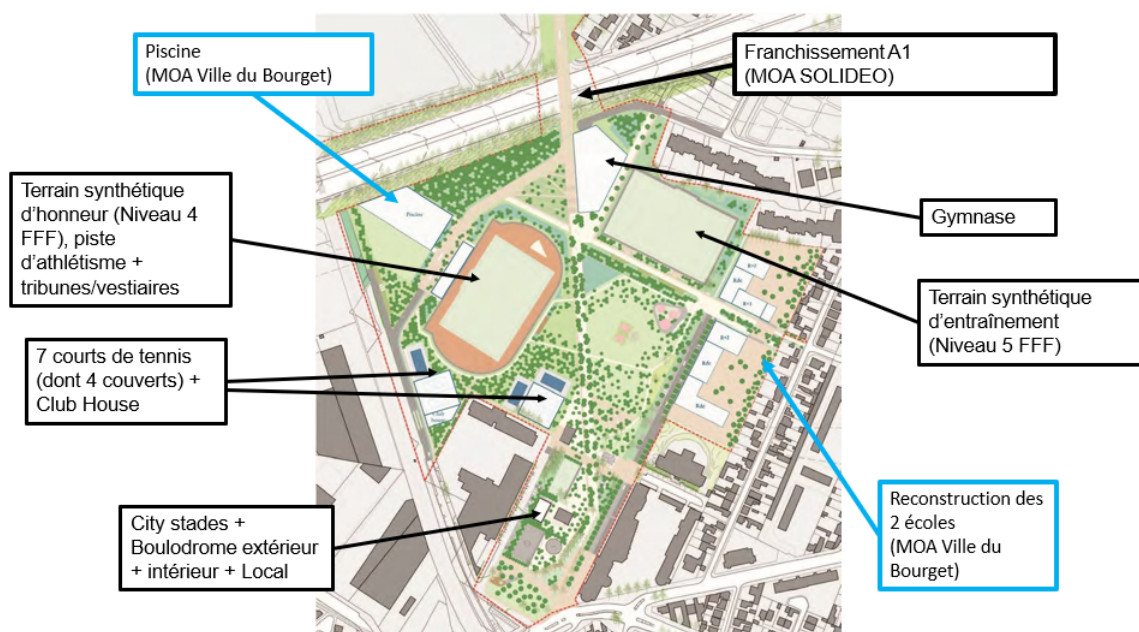
Augustin Tran Van Chau présente en particulier le parc sportif actuel.



En réalisant un parc plus ouvert sur la ville et agrandi, le projet permet de recréer un lieu de vie avec un poumon vert au cœur du parc et des lisières de parc équipées.

Après les Jeux de Paris 2024, le parc sportif sera notamment doté d'un nouveau gymnase répondant aux normes de la fédération internationale de volley-ball qui permettra d'accueillir des compétitions interrégionales.

Est également prévue la construction de deux écoles par la ville du Bourget en remplacement du groupe scolaire Jean Jaurès existant, ainsi que la réalisation d'une nouvelle piscine par la ville du Bourget en remplacement de la piscine actuelle.



Plan du parc sportif en 2025

Augustin Tran Van Chau détaille en particulier les aménagements des diverses zones du parc sportif. Concernant le nouveau terrain d'honneur, il sera en sol synthétique et entouré par une piste d'athlétisme aux normes actuelles. Des tribunes et un vestiaire permettront d'accueillir les sportifs et les visiteurs dans des conditions optimales.

Au sujet du franchissement de l'A1, la création de cette passerelle réservée aux piétons, cyclistes, aux bus et aux services de secours, permettra aux habitants et sportifs des communes voisines de rejoindre facilement Le Bourget. Cette liaison s'ajoute aux nombreuses lignes de transport en commun qui mailleront le futur quartier et permettront aux habitants de rejoindre les villes voisines, l'aéroport Paris Charles de Gaulle et Paris. Le franchissement sera également un axe permettant aux Bourgetins de se rendre plus facilement à l'Aire des Vents et au Parc Georges Valbon.

Du côté du terrain d'entraînement de football, un axe piétonnier sera réalisé le long du terrain autour duquel seront installés des équipements de pratiques libres.

Située à proximité du terrain de football, l'aire de jeux accueillera des jeux pour enfants et (réflexion en cours sur une thématisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques).

Enfin, le parvis sportif équipé, situé en entrée de parc, accueillera des terrains de pratiques libres, et la reconstitution du boulodrome.

Augustin Tran Van Chau explique le calendrier du projet et indique notamment que l'année 2020 sera dédiée à la phase de préparation des terrains qui comprend la déconstruction de certains bâtiments et la viabilisation des sols permettant de réaliser les futures constructions.

Les travaux de construction se dérouleront de fin 2020 à 2023 pour permettre la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques dès juillet 2024.

Des derniers travaux de réaménagement des bâtiments et de finalisation des espaces publics seront réalisés en 2025.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Questions concernant les mobilités :

- « A quelle date arrivera le métro ? »

Le métro arrivera en 2024. Deux gares seront construites : l'une desservant l'aéroport et le musée de l'Air, sur la ligne 17, et l'autre au niveau de l'actuelle gare RER (lignes 16 et 17). Concernant la gare du Triangle de Gonesse, le Tribunal administratif a décidé de décaler la suite des travaux d'un an.

- « Comment seront aménagées les circulations pendant la période de travaux et durant les événements ? »
- « La circulation est actuellement très difficile, comment vont venir les usagers ? Les accès en bus et en transport en commun seront limités. »

La candidature de Dugny et le Bourget a été acceptée car un projet d'ensemble a été bâti. Ce projet doit également satisfaire les intérêts de la ville. L'objectif est que les JOP laissent une trace positive sur les communes. L'une des clés du projet est la meilleure connexion des territoires. L'organisation des Jeux de Paris 2024 ont notamment permis de confirmer la réalisation des gares des lignes 16 et 17 au Bourget.

Il existe aujourd'hui des difficultés de circulation et de stationnement sur la ville. C'est pourquoi la Ville a proposé de créer des poches de stationnement à proximité des futurs équipements (piscine, école, esplanade).

La réalisation d'une passerelle franchissant l'autoroute A1, réservée aux piétons, cyclistes et bus, un accès facilité à la gare Dugny-La Courneuve sur la ligne du Tram 11 ou encore la requalification de la Route Départementale 50 en boulevard urbain apaisé avec pistes cyclables participent à une meilleure circulation.

De plus, la construction de deux nouvelles gares permettant de rejoindre les sites en transports en commun limitera les circulations automobiles. Un travail important est réalisé afin de faciliter les flux, notamment depuis les gares et limiter les impacts sur les riverains.

Par ailleurs, le parc sportif et scolaire du Bourget sera mieux relié au quartier qui l'entoure, le prolongement de la rue Salengro jusqu'au parvis des nouvelles écoles du Bourget et la création d'une voie partagée bus/cycles permettra d'offrir des circulations continues et apaisées aux usagers. Un accès piéton sera créé dans le prolongement de l'Avenue de la République. Un pavillon est concerné pour améliorer l'accès. SOLIDEO est en contact avec la propriétaire afin de l'acquérir.

Enfin, durant le temps des Jeux, des points d'accès spécifiques seront créés pour les athlètes, les équipes et les organisateurs. Concernant les livraisons, les approvisionnements se feront en dehors des compétitions.

- « On nous présente un gros projet mais rien sur les axes routiers autour – aujourd'hui Le Bourget est saturé par la circulation – comment absorber les flux sur le réseau routier ? »

Concernant les axes routiers, la Ville a lancé une étude qui permet de mesurer l'impact du projet sur le réseau routier. Cette question a été prise en compte dans le projet. Pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques une régulation sera mise en place. La Ville souhaite interdire le transit des poids lourds (suivant l'exemple lors de la COP 21). C'est un combat qu'il faut mener conjointement avec le Département.

- « Où sera située la passerelle entre le parc sportif où se dérouleront les épreuves et le Village des journalistes ? Quel sera son usage ? »

La passerelle permettra de relier le quartier de la Comète, sur la commune de Dugny, au parc sportif du Bourget. Ce pont permettra de faire passer les bus depuis la gare RER jusqu'à Dugny, les modes doux (vélos/piétons) et les services de secours. Il ne sera pas ouvert à la circulation des voitures ni des poids lourds.

Questions concernant les équipements :

- « Y aura-t-il une rupture de service des équipements sportifs ? »

L'enjeu de la continuité des pratiques sportives est pris en compte et l'objectif est de limiter le plus possible les impacts sur les pratiques. Pour ce faire, la SOLIDEO met en place un principe d'opération tiroir pour construire au fur et à mesure avant de déconstruire. Néanmoins, une mission d'étude est en cours afin de phaser au mieux les travaux. L'engagement est de travailler sur le maintien des pratiques sportives même si certaines disciplines connaîtront des réductions temporaires de pratique, notamment pour le football et le tennis. Des réunions avec les présidents des clubs sont programmées sur ce sujet. L'enjeu est également de mettre en place un chantier responsable, ce qui implique de travailler sur la sécurité des ouvriers, des riverains, des usagers du site (scolaires, clubs et associations). Des rencontres à ce sujet seront organisées.

- « L'entretien des équipements créés entraînera-t-il des coûts supplémentaires après les Jeux ? »

Les futures constructions seront plus économes en énergie. Par ailleurs, les espaces publics réalisés seront pensés et conçus de façon à ce que l'entretien soit simplifié et n'entraîne pas des coûts supplémentaires.

Questions concernant l'architecture

- « Quelle sera l'architecture des futures écoles ? Quel traitement avec l'environnement ? »

Un appel d'offre de conception-réalisation a été lancé. Le jury aura lieu en janvier 2020. Le gabarit de ces écoles ne dépassera pas le R+2. Le PLU impose un retrait d'environ 8m minimum par rapport aux pavillons de l'avenue Baudouin. La ville du Bourget réalisera les écoles sous sa maîtrise d'ouvrage.

- « Quelle sera l'architecture des futures résidences situées sur le Village des médias ? »

Le sujet est en phase de consultation. La SOLIDEO a reçu une liste de propositions d'architectes mais le choix n'est pas fait. Les offres finales, sous forme d'esquisses, seront réalisées en avril 2020 pour une désignation du lauréat fin mai 2020.

Le programme prévoit 90 000 m² de logements dont 20% de logements sociaux. Une diversité d'offre de logements sera proposée afin de permettre un parcours résidentiel. L'essentiel de l'offre sera du logement familial.

Questions concernant la participation des habitants

- « Comment sera organisée la participation des habitants ? Certains sujets seront-ils soumis à discussion avec les riverains ? »

Outre l'enquête publique de 2019, différents dispositifs permettant d'impliquer les habitants et les usagers dans la réalisation du Cluster des médias seront imaginés tout au long du projet. Ces temps rencontres pourront par exemple prendre la forme de réunion publique, de visites de chantier, d'ateliers participatifs autour de thématiques telles que la biodiversité, la construction en bois, l'accessibilité et les usages... Des démarches auprès des scolaires et des expositions sur les palissades sont aussi envisagées.

Un site internet a été mis en ligne et des informations y sont régulièrement diffusées : www.projets.ouvrages-olympiques.fr

Les participants sont également invités à laisser leurs coordonnées afin d'être tenus informés des prochains temps d'échange et d'information.

Autres questions :

- « Un mur anti bruit est-il prévu le long de l'autoroute ? »

Ce type de construction n'est pas prévu dans le projet de la ZAC.

- « Quelle sera l'emprise au sol du projet ? »

L'emprise du futur parc sportif est de 13 ha.

- « Des parkings de rabattement sont-ils prévus au niveau de la gare du T11 Dugny-La Courneuve et de la gare du Bourget ? »

Ces sites ne sont pas dans le périmètre de la ZAC. Cependant, il y a bien du stationnement pour les logements et pour les visiteurs dans le secteur de la ZAC à Dugny.

Ces parkings de rabattement sont des aménagements à venir mais qui ne sont pas liés au projet et ne seront pas financés dans le cadre des projets olympiques et paralympiques.

La séance se termine par la diffusion du film promotionnel produit par Paris 2024, à l'issue de laquelle le Maire a remercié les participants et levé la séance.

PROJETS OLYMPIQUES
OUVRAGES D'AVENIR



Cluster
des médias